



**UNIS POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
DE JANVILLE-EN-BEAUCE (UPEJ28)**

17 Grand Rue
28310 OINVILLE ST LIPHARD
Tel. : 06 75 01 49 32
E-Mail : contact@upej28.fr
Site : <https://upej28.fr>
N° RNA : W281010530
N° SIRET : 943 651 695 00018

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 14 avril 2025 à 18 heures et 15 minutes, les membres du Conseil d'Administration et les membres actifs de l'association Unis pour l'école élémentaire de Janville-en-Beauce (UPEJ28) se sont réunis en assemblée générale à la Mairie de Janville-en-Beauce, 15 place du Martroi 28310 Janville-en-Beauce.

Sont Présents :

- Mme BERNARD Cindy (CA)
- Mme COTTRON Emmanuelle (CA)
- Mr FLEUREAU Damien
- Mme HUTEAU Sophie (CA)
- Mr KOTE Nicolas (CA)
- Mr LABBÉ Romain (CA)
- Mme NICOULLAUD-REIBELL
- Mme RABACHE Camille (CA)
- Mr VANDENAS Thomas

Le Conseil d'Administration désigne Mr LABBÉ Romain en qualité de Président de séance et Mme COTTRON Emmanuelle en qualité de Secrétaire de séance.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint, il est possible de délibérer valablement.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Organisation d'une vente groupée pour générer de la trésorerie
2. Organisation d'une journée initiation à l'électronique au sein de l'école
3. Organisation de la fête de fin d'année

1. Organisation d'une vente groupée pour générer de la trésorerie

Les membres expriment à tour de rôle leur inquiétude quant au délai qui apparaît comme trop court. Entre la mise en œuvre, la commande et la remise, cela porterait la vente jusqu'à la dernière semaine d'école et il risquerait de pas avoir tous les enfants.

Il s'agira de la première vente groupée de l'association et il est important de réaliser une première vente groupée de qualité.

De façon unanime, les membres décident de ne pas donner suite à ce projet sur cette année scolaire, le Conseil d'Administration valide cette décision.

2. Organisation d'une journée initiation à l'électronique au sein de l'école

Mr Romain LABBÉ évoque le projet d'initiation à l'électronique qu'il avait préparé pour cette année : Un pendentif fleur clignotant que les enfants garderont et qui pourra être télécommandé par une maîtresse lors de la chorale. Il indique qu'il s'était engagé auprès de la Directrice de l'école. Mr Romain LABBÉ évoque les problèmes de délais pour finaliser le projet et le sécuriser, les problèmes d'approvisionnement et les coûts des composants qui fluctuent énormément, ainsi que le sujet de la fourniture des piles. Il s'agira de ne pas bâcler un tel projet.

De façon unanime, les membres s'accordent pour que le projet d'initiation à l'électronique soit reporté à l'année prochaine et laisse à la discrétion de Mr Romain LABBÉ la possibilité d'organiser la réalisation d'un projet plus simple, réalisé l'an passé dans la classe de Mme RAYNAUD (Projet MiniBot) seulement auprès des CM2 si le temps lui permet, avec l'aide de quelques parents d'élèves si besoin. Le Conseil d'Administration valide cette décision.

3. Organisation de la fête de fin d'année

Le Président informe que la structure de l'association est prête et qu'il a rendez-vous le vendredi 16 mai pour la création du compte bancaire au Crédit-Agricole de Janville-en-Beauce et que lorsque le compte bancaire sera créé, il se tournera vers la SMACL pour souscrire un contrat d'assurance pour l'association.

Après échange avec Mme LAMBORAY, Directrice de l'école, en fin d'année dernière, il indique que cette dernière souhaiterait que les enfants participent activement à l'organisation de la fête. Pour répondre à cette demande les membres proposent que les élèves volontaires tiennent les stands sur la première partie de la fête. Il faudrait envisager des binômes qui pourraient préciser les règles de chaque jeu.

Mr Romain LABBÉ indique qu'il a l'accord de principe de Mme POLISANO Brigitte, du Comité des Fêtes de Janville en Beauce pour le prêt des jeux de Janville. Le Comité des Fêtes de Oinville-St-Liphard pourra mettre ses jeux à disposition ainsi que Marine OLLIER et Mr Alexandre DUPIRE pourront eux aussi prêter des jeux.

Il est rappelé que la chorale aura lieu jeudi 19 avril de 18h30 à 19h00, (18h15 à 19h00 pour la préparation des élèves) indépendamment de la volonté de l'équipe pédagogique qui s'est fait

préempter la date initiale par le rectorat. La date initiale était prévue un vendredi ou un mardi plus tard dans le mois.

Les membres précisent qu'il faudra penser la fête en 2 créneaux : avant 18 heures et après 19 heures car il y aura la chorale entre-temps.

Pour le premier créneau, il serait envisagé de demander aux parents de faire des gâteaux afin de les mettre en vente à la buvette .

Les membres s'interrogent sur le fait de savoir s'il est pertinent de faire des activités après 19h sachant que le jour de la fête est en semaine. Après échange, il apparaît que les enfants auront été grandement sollicités entre les jeux lors du premier créneau et la chorale. Les jeux pourraient donc être laissés en autonomie. En revanche, l'organisation d'un repas chaud pourrait être un vrai moment convivial à partager ensemble à la suite de la chorale.

Le Président a soumis au vote de l'assemblée la question de savoir s'il est souhaitable de proposer de la vente d'alcool à cette fête ?

Nombre de votants : 9

POUR : 6

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

De l'alcool sera donc proposé à la vente sous forme de bouteille. Le Conseil d'Administration valide cette décision, toutefois une attention particulière sera portée à ce qu'il n'y ait aucun débordement.

Les membres évoquent les aspects technique et logistique :

- **Autorisation**

Par principe, il faudra informer la Mairie de Janville du projet de fête de fin d'année, Il faudra aussi demander l'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire. (Groupe 1 et 3, au moins 15 jours avant la date de la manifestation)

- **Electricité**

Il faudra demander à la mairie de Janville les raccordements et prévoir des enrouleurs.

- **Tables et Chaises extérieurs**

Il faudra demander à la mairie de Janville la mise à disposition de ce matériel

- **Barnum / Tonnelles**

Il faudra demander à la mairie de Janville et s'assurer que ce n'est pas réservé.

Les pompiers prêteront un barnum.

- **Frigidaire**

Il y en a à disposition dans l'espace Thierry Lafronde.

- **Boissons**

il est possible de les prendre à LECLERC ou INTERMARCHÉ, les fonds ne sont pas à avancer. Il faut payer 1 mois après. On peut rendre ce qui n'a pas été consommé et ouvert

- **Serviettes**

l'APEP dispose d'un stock conséquent et pourrait en fournir pour cette fête.

- **Matériel de cuisson/Friteuse**

Le matériel de cuisson des grillades, une éplucheuse et une friteuse industrielle pourra être mis à disposition par le comité des fêtes de Oinville-St-Liphard.

- **Pommes de terres**

Les pommes de terre pourront probablement être fournies gratuitement par un producteur local.

- **Grillades**

Les grillades (saucisse et merguez) devront être Halal pour n'exclure personne. C'est le seul poste qui demande de la trésorerie, il sera donc nécessaire de prévoir les repas en précommande.

Les menus et prix proposés seront les suivants :

Menu enfant : 1 saucisse / 1 merguez + frites + boisson : 4€

Menu adulte : 2 saucisses / 2 merguez + frites + boisson : 6€

Part de gâteau : 1€

Boisson : 2€

Emmanuelle Cottron quitte la séance à 19h15.

Les membres évoquent la réalisation d'un jeu du « poids du panier ». Un panier (~40€) sera constitué, le jeu consistera à trouver le poids, la personne qui sera le plus près du poids exacte remportera le panier. Mme HUTEAU Sophie et Mr FLEUREAU Damien se sont proposés pour préparer ce jeu.

Il sera nécessaire de réaliser un bon de réservation des repas et qui permettra aussi de demander la participation des parents pour les gâteaux dans les carnets de liaison.

Le Conseil d'Administration valide ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Janville-en-Beauce, le 14 mai 2025

Signatures

Mr LABBÉ Romain
Président



Mme COTTRON Emmanuelle
Secrétaire

